



Place PMR handicap

Par Arwen7833

Bonjour à tous,

Je vous remercie par avance des réponses et des éclaircissements que vous pourrez me donner.

Je vis en location avec mon enfant porteur d'handicap qui nous donne droit à une carte de stationnement sur les places handicapées. Récemment une voisine est arrivée également porteuse de cette carte pour son véhicule. Nous avons la chance d'avoir une place pour deux, ce qui est déjà pas mal. Le souci c'est qu'au départ. Tout se passait bien. La rotation entre nos deux logements était plutôt équitable. Puis petit à petit, cette dame a pris possession de la place, elle l'occupe désormais sept jours sur sept, effectivement elle déplace sa voiture le temps d'une sortie et se remet directement sur la place. Nous ne sommes pas sur un stationnement ininterrompue pendant sept jours, mais en fait elle fait de courtes sorties et se remet directement sur la place ce qui limite fortement la possibilité à une autre personne de se garer. J'ai déjà essayé de discuter avec elle. Elle devait me la laisser certains jours mais bien évidemment entre les dires et la réalité nous en sommes très loin. Je n'ai donc rien dit et continue de me garer ailleurs. Récemment, j'ai eu besoin de la place, puisque mon fils a des rééducations en extérieur, je vois que la place est libre et donc je me gare dessus. Elle n'a pas mis 30 minutes à arriver critiquant le fait qu'en j'avais osé prendre sa place et que je n'avais rien à y faire pendant les heures de scolarité de mon fils ..que son handicap est supérieur à celui de mon enfant .. bref j'ai essayé de lui expliquer vainement que c'est une place publique, que j'ai le droit de stationner tout comme elle. Manifestement, elle ne l'entend pas de cet oreille et je n'ai plus du tout accès à cette place handicapée. Je ne demande pas de l'occuper tous les jours mais j'aimerais au moins pouvoir en bénéficier comme tout à chacun un minimum. Mes questions sont donc a-t-elle le droit de venir chez moi Exiger la place juste parce que mon fils est absent le temps de sa scolarité la journée de la maison la semaine ?

Est-elle en situation de stationnement abusif puisqu'effectivement comme je l'ai dit, elle sort bien occasionnellement en journée mais se remet systématiquement sur la même place et donc laisse très peu de chance que l'on puisse se garer dessus. Je confirme que son véhicule occupe la voiture place tous les jours et toutes les nuits. Je n'arrive pas à trouver de textes sur ce sujet.

Merci à tous et bonne soirée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette place est sur la voie publique ? Si c'est le cas voir avec la mairie.

Il y a peut être un arrêté qui limite la durée d'occupation à moins de 7 jours.

Toutefois ce sera toujours le premier arrivé qui en profitera.

Il n'y a pas de texte hors le code de la route ou les arrêtés municipaux qui puisse vous départager.

Vous pouvez aussi chercher à louer cette place PMR à la mairie (ce n'est pas forcément possible), ou bien un autre parking proche.

Par Arwen7833

Merci pour votre réponse. Je ne conteste pas le fonctionnement, j'ai bien acquis que c'était premier arrivé premier servi. Ce que je me demande c'est comment gérer cette dame qui s'approprie la place au point de venir sonner chez moi me demandant de bouger mon véhicule dès que occasionnellement je peux me garer, car son handicap est soi disant supérieur à celui de mon enfant. Dans un second temps, elle prétend que comme mon fils va à l'école en journée, je n'ai absolument aucun droit de me garer sur cette place.

À partir du moment où mon fils est présent tous les jours dans le logement. Je ne vois pas de quel droit elle se permet ce genre d'acte. Si je veux me garer elle m'a demandé de venir sonner chez elle ?

Je pense dans notre commune c'est 7 jours. Mais comme elle bouge occasionnellement je suppose que le delà repart à chaque fois ?

Merci à vous

Par yapasdequoi

En effet. Si elle bouge le délai repart.
Mais il n'y a pas à discuter avec elle.
Il n'y a pas de solution juridique.